SECTION SPORTIVE RUGBY

LA CHARTE

La signature de cette charte par l'élève et ses parents atteste de son inscription définitive dans la Section Sportive Scolaire Rugby du lycée Monge Chambéry

Elle engage et implique l'acceptation des règles de fonctionnement suivantes :

- Règlement de l'établissement est applicable dans son intégrité
- Attitude « positive » et exemplaire dans toutes les circonstances de sa vie scolaire (travail scolaire, relations dans la classe et dans la section avec ses camarades et ses professeurs)

HUMILITE- ENGAGEMENT- RESPECT
est la devise de la SSR

- Participation aux différentes activités proposées dans le cadre de la SSR
- Un planning allant de vacances à vacances sera remis la dernière semaine avant les dites vacances à tous les élèves de la SSR. Chaque semaine et chaque séance seront spécifiées*.

Ce planning devra être signé par les parents et fera référence en cas d'absence.

- Présence à toutes les séances d'entraînement ou aux cours théoriques prévus au planning, sauf en cas d'accord préalable du responsable de la section.
- Prise de licence UNSS et participation aux rencontres du championnat scolaire obligatoire
- Réponse aux convocations individuelles

* les plages horaires retenues pour le fonctionnement de la SSR sont :

- le lundi de 12h30 à 13h30 (facultatif) et de 16h à 18h
- le mardi de 10h à 12h de 12h30 à 13h30 (facultatif) et de 18h à 19h30 sur invitation
- le mercredi de 13h30 à 16h30
- le jeudi de 10h00 à 11h30 ou 13h et de 18h à 19h30 sur invitation

En cas d'absences répétées et injustifiées, l'exclusion de la section pourra être prononcée par l'administration du lycée. La même sanction pourra être prise, après entrevue avec les différents acteurs, en cas de comportement irrecevable ou d'insuffisance de travail scolaire.

En cas de difficultés scolaire, une mise à pied pourra être envisagée pour aider l'élève à se donner les moyens de mieux réussir scolairement.

En contrepartie, le lycée Monge s'engage à maintenir un suivi permanent (scolaire, médical et sportif) de chaque élève de la section.

Mr Guichané et Mr Dufayard, professeurs d'EPS et responsables de la SSR, assureront une liaison constante entre les professeurs, les parents ainsi que les éducateurs des clubs concernés.

Le responsable
Bertrand GUICHANE

La proviseure
Véronique GIANNOTTI

Je soussigné,…….
élève de la classe de……
déclare avoir pris connaissance de la charte
de la SSR du lycée Monge et m'engage
à en respecter les règles de fonctionnement.

Fait à le

Signature

Je soussigné,…….
père, mère, tuteur de l'élève……..
déclare avoir pris connaissance de la charte d
de la SSR du lycée Monge
et en accepte les règles de fonctionnement.

Fait à le

Signature